



Écho des villes

C'est l'association des élèves qui a pris l'initiative de demander l'autorisation d'écouter de la musique en classe. L'administration scolaire a pris cette proposition au sérieux et a accepté de faire un essai dans les classes de CM2, sixième et cinquième.

Les élèves intéressés doivent respecter certaines règles. Leurs parents doivent avoir donné leur accord. Il est par ailleurs interdit d'utiliser les lecteurs de mp3 lorsque le professeur fait son cours ou lorsqu'il donne des instructions.

Enfin, le volume d'écoute doit être modéré afin de ne pas déranger les autres élèves.

En cas de non-respect de l'une de ces règles, le lecteur devra être remis au professeur et ce sont les parents qui devront venir le chercher à l'école. La plupart des enfants continuent toutefois de penser que c'est mieux de travailler sans musique, comme avant. ■

RENNES : Noz'ambule pour encadrer les fêtes

La Ville de Rennes a lancé jeudi 9 octobre 2008, un nouveau dispositif de présence et de médiation nocturnes en centre-ville. Baptisé « Noz'ambule », il a pour objectifs de prévenir les conduites à risques chez les jeunes en milieu festif, tout en favorisant la tranquillité des habitants du centre de Rennes. Cette expérimentation va être menée les jeudis et certains vendredis soirs, d'octobre à juin.

Depuis 2005, la Ville de Rennes travaille avec les associations de prévention et de réduction des risques, ainsi qu'avec les acteurs en contact régulier avec la jeunesse. En lançant son expérimentation baptisée « **Noz'ambule, plus belle la nuit** », la Ville souhaite se doter d'un nouveau dispositif pour la prévention des conduites à risque chez les jeunes.

Le dispositif Noz'ambule se décompose en deux phases, chacune correspondant à un moment de la soirée. Le premier, sur le créneau 17 h-23 h, est le temps de la sortie des cours, de la préparation de la soirée, où différentes générations se côtoient dans l'espace public. Cette première période est propice à la discussion et à l'échange. Le second moment, qui court de 23 heures à 4 heures du matin, correspond à une occupation de l'espace public essentiellement

par les jeunes, ce qui nécessite un accompagnement spécifique, de manière à réduire les prises de risques et à prévenir les situations de crise.

La Ville de Rennes a confié à la Mutuelle des étudiants (LMDE) la première phase de Noz'ambule, qui est celle de l'accompagnement et de la « prévention par les pairs ». Six étudiants sillonneront le centre-ville de 17 heures à 23 heures ont reçu une formation spécifique. Ils chercheront à nouer un dialogue avec les jeunes, de manière à échanger sur leurs pratiques et à leur faire passer conseils et messages de prévention, tout en distribuant des éthylotests, des préservatifs et des bouchons d'oreilles.

La seconde phase du dispositif a été dévolue à l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), avec un objectif central de réduction des risques. Autour d'une



Crédits Photos : Virginie de Galzain
<http://vdegalzainphoto.wordpress.com/reportage/nozambules/>

camionnette stationnée en centre-ville, l'équipe de l'ANPAA comptera quatre membres, professionnels de la santé et personnes-ressources issues du monde associatif, de manière à maintenir le dialogue avec le public festif et veiller au bon déroulement des fins de soirées.

Noz'ambule est doté d'un budget annuel de 180 000 euros financé par la Ville. ■